



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Le contentieux administratif du permis à points en pratique

Objectif

Instauré en 1992, le mécanisme du permis à points consiste à ajouter aux sanctions pénales des infractions au code de la route, une sanction supplémentaire de nature administrative. Le retrait de points peut selon les cas se révéler très contraignant pour l'automobiliste en l'incitant par exemple à effectuer un stage de sensibilisation ou en dernière issue, en entraînant l'annulation du permis de conduire. Le contentieux du retrait de points s'est donc progressivement développé pour devenir un contentieux de masse devant la juridiction administrative, tant au fond qu'en référé. Le but de la formation est de faire le point sur ces questions.

Thèmes abordés

Permis de conduire ; retrait de points ; permis probatoire ; retrait de permis ; Code de la route ; sanction administrative ; contentieux ; circulation routière ; droit routier ; référé ; juge administratif ; récupération de points ; reconstitution de points ; récupération du permis.

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur le retrait de points, un dispositif singulier parmi les différentes sanctions administratives

- Présentation du système du permis à points
- Maîtriser le retrait de points, la récupération des points, la reconstitution de points, l'invalidation du permis (lettre 48SI)
- Faire le point sur le permis probatoire

Partie 2 : Faire le point sur les moyens invocables

- Connaître les moyens découlant de la qualification de sanction administrative
- Connaître les moyens propres au droit routier
- Déterminer les éléments relatifs au droit de la preuve devant le juge administratif

Partie 3 : Faire le point sur les recours au fond - référés : quelles stratégies contentieuses?

- Connaître la notion d'urgence en matière de retrait de points
- Comment caractériser un doute sérieux sur la légalité de la décision attaquée ?

Partie 4 : Faire le point sur l'office du juge administratif

- Connaître le pouvoir de modulation du juge administratif
- Maîtriser la prise en compte de la loi pénale plus douce



Formation animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Période
Du 15 avril 2026
au 30 avril 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et praticiens expérimentés



Formation
E-learning

Qualiopi

processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Le contentieux administratif du permis à points en pratique

Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 15 avril 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com

Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Période
Du 15 avril 2026
au 30 avril 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Le contentieux administratif du permis à points en pratique

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **430€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

